



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
2 mai 2005
Français
Original: anglais

Session annuelle de 2005

13-24 juin 2005, New York

Point 18 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Projet de descriptif de programme de pays pour la Géorgie

Aide proposée par le FNUAP : (en dollars des États-Unis)	4,3 millions : 2,5 millions au titre des ressources ordinaires et 1,8 million au titre du cofinancement et/ou d'autres ressources, y compris les ressources ordinaires
Durée du programme :	5 ans (2006-2010)
Cycle d'aide :	Premier
Catégorie par décision 2005/13 :	B

Aide proposée par principal domaine d'activité

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Santé reproductive	1,5	0,8	2,3
Population et développement	0,3	0,4	0,7
Égalité entre hommes et femmes	0,4	0,6	1,0
Coordination des programmes et assistance	0,3	–	0,3
Total	2,5	1,8	4,3



I. Analyse de la situation

1. Après avoir acquis son indépendance en 1991, la Géorgie a connu un effondrement socioéconomique considérable. Cette situation a été aggravée par la guerre civile et les conflits armés, qui ont entraîné le déplacement de près de 300 000 personnes, un accroissement de la pauvreté et l'apparition de disparités sociales importantes.

2. En 2003, 55 % des Géorgiens vivaient en dessous du seuil de pauvreté et 17 %, dans la misère. La pauvreté et le chômage sont les principales raisons d'une migration élevée des travailleurs à l'étranger (960 000 personnes au total) et de la baisse spectaculaire de la natalité (37 % de naissances en moins depuis 1990).

3. Entre 1991 et 2003, la population de la Géorgie est tombée de 5,4 millions à 4,4 millions d'habitants. Après le changement de gouvernement en novembre 2003, le nouveau gouvernement a réaffirmé son engagement en faveur du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et des objectifs du Millénaire pour le développement. Il a également accéléré le rythme des réformes et tenté de lutter contre la pauvreté. Afin de poursuivre l'action qu'il mène pour résoudre les problèmes de démographie et de développement, notamment le dépeuplement et le vieillissement de la population, le Gouvernement doit élaborer des politiques globales, renforcer les moyens statistiques et assurer l'accès à des données ventilées par sexe, âge et lieu géographique.

4. La crise économique et le faible budget national alloué à la santé (0,3 à 0,6 % du produit intérieur brut entre 1997 et 2003) ont entraîné la dégradation du système de santé, l'augmentation de la part des dépenses prise en charge par les patients (87 % du montant total des dépenses de santé) et la restriction de l'accès aux services pour l'ensemble de la population, en particulier les catégories les plus fragiles.

5. Les principaux indicateurs de santé révèlent les effets produits par la crise. Ainsi, le taux de mortalité maternelle, qui était en 1990 de 40,9 pour 100 000 naissances vivantes est passé à 70 en 1997 et 49,8 en 2003. Le taux de mortalité infantile, qui était en 1990 de 19,7 pour 1 000 naissances vivantes est passé à 24,8 en 2003. Les chiffres des infections sexuellement transmises, des cancers de l'appareil génital et de la stérilité, en augmentation, figurent parmi les plus élevés au sein de la Communauté d'États indépendants. Les services et les moyens de planification familiale étant plus largement offerts, le nombre d'avortements a chuté de 70 %, mais le nombre des interruptions volontaires de grossesse par femme est de 3,7. En 1991, le taux d'utilisation de méthodes modernes de contraception était de 20 %, et 95,1 % de la population concernée était informée sur la question.

6. L'opprobre culturel, le manque de mesures sociales et l'absence d'éducation à une bonne hygiène de vie font que les jeunes ne sont pas suffisamment informés en matière d'hygiène sexuelle et de santé reproductive, et quant aux droits qui vont de pair. Le peu d'intérêt que les hommes manifestent pour les questions de santé reproductive et l'accès restreint aux informations et aux services dans ce domaine sont également préoccupants.

7. En 2004, on dénombrait en Géorgie seulement 596 cas déclarés de VIH/sida. Les risques sont toutefois grands pour ce pays en raison de la proximité de ceux où le nombre de cas est élevé, de la forte migration de travailleurs saisonniers et de la

faible sensibilisation du public. Un projet appuyé par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme a été lancé, mais les chiffres croissants des cas de transmission, y compris entre mère et enfant, appellent des soutiens supplémentaires.

8. Le niveau d'éducation des Géorgiens, hommes et femmes inclus, est élevé. Dans l'enseignement supérieur, l'écart entre les pourcentages de femmes et d'hommes inscrits, qui s'élèvent à 47,3 % et 52,7 % respectivement, est faible. Cependant, la domination que les hommes exercent sur les sphères de la politique et de l'économie restreint les possibilités pour les femmes d'occuper des fonctions dirigeantes et d'avoir des activités rémunératrices. Par ailleurs, la traite des filles et des femmes s'est intensifiée au cours des 10 dernières années. Enfin, on prête peu d'attention à la violence familiale.

9. Le bilan commun de pays (BCP) a été achevé en 2004. Il aborde des questions relatives à la santé reproductive, à la démographie, à l'égalité entre les sexes et à la disponibilité de données démographiques ventilées, ainsi que les liens entre ces questions et la pauvreté.

II. Coopération passée et enseignements tirés

10. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a commencé à apporter un soutien à la Géorgie en 1993, dans le cadre d'un projet de fourniture de contraceptifs. Depuis, il a versé une aide financière d'un montant total de 3,5 millions de dollars.

11. Le Fonds a fourni une assistance à la Géorgie sur la base d'un ensemble de priorités nationales liées à la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Il s'agissait d'améliorer l'accès à des informations et à des services de qualité en matière de santé reproductive : a) en renforçant la capacité du Gouvernement à fournir et à gérer les services offerts, notamment grâce à la mise en place de centres et d'unités mobiles; b) en définissant un cadre juridique national pour la santé reproductive et les droits en matière de procréation; c) en fournissant des formations, des contraceptifs et des équipements; d) en sensibilisant la population dans son ensemble, et les jeunes en particulier, aux questions liées à ce sujet; e) en développant les systèmes d'information sur la santé reproductive; f) en appuyant des programmes de vente subventionnée visant à prévenir le VIH/sida et les infections sexuellement transmises parmi les jeunes.

12. Le Programme d'action prévoyait également des activités de collecte et d'analyse de données démographiques au moyen : a) du premier recensement national; b) d'enquêtes sur la santé reproductive parmi les femmes; et c) d'une enquête sur la santé reproductive parmi les adolescents. Le FNUAP a en outre appuyé toute une série d'activités de sensibilisation aux questions relatives à l'égalité des sexes, aux droits des adolescents et au VIH/sida. Le Fonds a aussi souscrit au document sur le développement économique et la lutte contre la pauvreté, au rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement, au programme national pour la santé reproductive et au plan national d'action antisida.

13. Les initiatives soutenues par le FNUAP dans le domaine de la santé reproductive ont contribué à l'augmentation de 20 % du taux d'utilisation de la

contraception et à la diminution de 70 % du nombre d'avortements. Elles ont également permis d'obtenir des données sur la santé reproductive grâce à des enquêtes et en simplifiant les formulaires et les procédures utilisés pour établir les rapports. Enfin, le cadre juridique national pour la santé reproductive et les droits en matière de procréation est plus conforme aux recommandations issues de la Conférence internationale sur la population et le développement.

14. L'un des principaux enseignements tirés est qu'il faut appuyer la mise en place de systèmes statistiques nationaux et encourager la concertation sur l'action à mener face aux conséquences du dépeuplement et du vieillissement de la population sur le développement et la pauvreté. On a également réalisé que les projets hors programme ne présentaient pas d'intérêt du point de vue des efforts faits pour mobiliser des ressources et dans le cadre des partenariats à long terme.

III. Programme proposé

15. Le premier programme de pays pour la Géorgie reflète les priorités établies dans le bilan commun de pays et dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Il est conforme aux orientations du rapport national sur les objectifs du Millénaire pour le développement et à celles des cadres nationaux de développement, et s'appuie sur les principes fondamentaux des droits de l'homme et de l'équité du traitement des deux sexes, ainsi que sur les buts et objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Le cycle de sa mise en œuvre suit celui des programmes d'autres organismes des Nations Unies œuvrant en Géorgie.

16. Le programme a pour objet de consolider les partenariats avec les organisations non gouvernementales (ONG) notamment. L'accent sera mis sur le renforcement des capacités du pays, en tenant compte des priorités établies dans le rapport national sur les objectifs du Millénaire pour le développement et des résultats de l'analyse des capacités effectuée dans le cadre du bilan commun de pays.

17. L'objectif visé est de contribuer à l'amélioration de la qualité de la vie des Géorgiens. Le programme comporte trois volets : la santé reproductive, la population et le développement, et l'égalité entre hommes et femmes.

Santé reproductive

18. Les résultats à obtenir dans le domaine de la santé reproductive sont les suivants : a) veiller à ce que les lois, mesures et normes nationales s'appliquant à la médecine procréative ainsi qu'à l'obstétrique et la pédiatrie soient conformes aux recommandations internationales; et b) améliorer l'accès de la population à un ensemble complet de services et d'informations dans le domaine de la santé reproductive.

19. *Produit 1 : adoption de lois, de mesures et de normes conformes aux normes, conventions et pratiques optimales au niveau international, ou actualisation de celles qui existent.* Pour atteindre cet objectif, il faudra : a) mener des actions de sensibilisation et de dialogue auprès des responsables politiques (parlementaires et responsables gouvernementaux, par exemple) et des médias au sujet des programmes d'action de la Conférence internationale sur la population et le

développement et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes; et b) organiser à l'échelle nationale et régionale des tables rondes afin de développer les connaissances et d'accroître le partage des connaissances sur ces deux programmes d'action.

20. *Produit 2 : amélioration de la qualité des services de santé reproductive.* Pour atteindre cet objectif, il faudra : a) fournir une assistance technique visant à relever les normes de qualité et à renforcer les protocoles de services s'appliquant à la santé reproductive et maternelle; b) renforcer les capacités des prestataires et des responsables des services, en mettant l'accent sur l'application et le contrôle des nouvelles normes et des nouveaux protocoles, la faculté d'adaptation aux situations de crise et la prévention de la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant; et c) appuyer l'élaboration d'un plan à long terme d'approvisionnement en produits de santé reproductive et la mise en place d'un système de suivi logistique et de gestion de la santé reproductive.

21. *Produit 3 : amélioration de l'accès de la population, en particulier des jeunes, à un ensemble complet de services de santé reproductive, à l'écoute des patients et disponibles à différents niveaux du système de santé.* Pour atteindre cet objectif, il faudra : a) renforcer les moyens et apporter une assistance technique à la mise en œuvre de modèles de services à l'écoute des jeunes; b) ouvrir dans les universités des centres de santé reproductive à l'écoute des jeunes; c) étendre la gamme des services destinés aux hommes aux niveaux principal et secondaire; et d) améliorer l'accès aux services de santé reproductive en demandant aux unités mobiles d'effectuer le dépistage des infections sexuellement transmises et du cancer du col de l'utérus en plus de leurs tâches habituelles, et en développant les soins obstétricaux d'urgence.

22. *Produit 4 : meilleure diffusion des informations sur la santé reproductive et l'hygiène sexuelle auprès de la population, en particulier des jeunes.* Pour atteindre cet objectif, il faudra : a) mener des campagnes multimédias sur le VIH/sida, les infections sexuellement transmises, les cancers de l'appareil génital, ainsi que sur la santé reproductive et les droits en matière de procréation, en ciblant tout particulièrement les adolescents et les jeunes; b) mener des activités de formation auprès des jeunes, des forces armées et des groupes à haut risque; c) concevoir et mettre en œuvre des stratégies efficaces d'information et d'éducation à l'intention des groupes cibles, pour les inciter à utiliser les services intégrés de santé reproductive; et d) organiser des activités extrascolaires pour promouvoir les modes de vie sains.

Population et développement

23. En ce qui concerne la population et le développement, il est prévu de développer les systèmes et les outils servant à concevoir des plans et des politiques d'ensemble. Un seul produit a été défini.

24. *Produit 1 : renforcement des moyens de collecte et d'analyse de données, à l'aide des outils d'information et de communication modernes, et systématisation des tâches de collecte et d'analyse.* Pour atteindre cet objectif, il faudra : a) mener des actions de sensibilisation auprès des responsables politiques et des médias, en insistant sur les indicateurs retenus dans le cadre de la Conférence internationale sur la population et le développement et des objectifs du Millénaire pour le développement, afin qu'ils soient pris en compte dans le programme national de

développement et le système national d'allocation des ressources; b) fournir une assistance technique aux bureaux locaux chargés des statistiques; c) renforcer les moyens de collecte et d'analyse de données; d) appuyer la mise en place, à l'échelle régionale et nationale, de systèmes et d'outils de collecte et d'analyse de données démographiques permettant de ventiler celles-ci par sexe et par âge; et e) appuyer la mise en place à l'échelle nationale de nouveaux systèmes de suivi de la santé, notamment le système de gestion de bases de données DevInfo.

Égalité entre hommes et femmes

25. Sur le plan de l'égalité entre hommes et femmes, il s'agit de favoriser la participation aux processus de décision des différentes catégories sociales, en particulier les jeunes, les minorités, les femmes et les personnes âgées.

26. *Produit 1 : appui à la participation de la société civile, en particulier des médias, des associations locales et des organisations non gouvernementales, aux activités de surveillance, notamment dans le domaine des droits de l'homme.* Pour atteindre cet objectif, il faudra : a) encourager la conduite d'examen indépendants de la législation, avec le concours d'ONG et d'organisations professionnelles; b) mener des études sur les stéréotypes et la violence sexistes, avec la participation d'organisations de la société civile; c) organiser à l'intention des médias et des ONG des formations aux activités de sensibilisation aux droits des femmes; d) faire connaître les conventions et autres instruments internationaux tels que les programmes d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui se rapportent aux droits de l'homme, aux droits des femmes et à l'égalité de traitement entre hommes et femmes; et e) collaborer avec les associations pour mieux informer, constituer des réseaux et sensibiliser l'opinion aux questions concernant les droits des femmes et la violence sexiste.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

27. Le programme proposé pour la Géorgie sera mis en œuvre en ayant recours à la modalité d'exécution nationale. À la demande du Gouvernement géorgien, le FNUAP pourra en appliquer certains éléments après avoir soigneusement pris en considération les capacités des partenaires. Le FNUAP et le Gouvernement collaboreront étroitement avec les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires du développement aux fins de sa mise en œuvre et de sa coordination. On procédera conjointement à l'examen et au suivi des activités.

28. Le groupe de travail des Nations Unies responsable des indicateurs de suivi du programme, dont les activités sont coordonnées par le bureau de pays du FNUAP en Géorgie, aura pour tâche de renforcer les efforts de suivi et d'évaluation. Dès le lancement du programme, des données de base seront établies et intégrées aux projets inscrits dans le cadre du programme.

29. Les activités de suivi et d'évaluation du programme seront axées sur les résultats. Elles consisteront à établir des rapports périodiques, notamment des rapports trimestriels et annuels sur l'exécution des projets, à procéder chaque année à des examens des projets en cours et à effectuer des visites sur le terrain, avec la participation des parties prenantes. Le bureau de pays du FNUAP accentuera ses

efforts de mobilisation de ressources, surtout pour maintenir l'approvisionnement en produits contraceptifs.

30. Un examen à mi-parcours sera effectué en 2008 afin de faire le point sur l'état d'avancement du programme et les résultats obtenus. Le bilan final du programme sera établi en 2010 en coopération avec les partenaires du FNUAP afin de recueillir les informations sur les pratiques optimales et d'en tirer parti pour les prochains programmes.

31. Le bureau de pays du FNUAP en Géorgie, dirigé par un directeur non résident établi à Ankara (Turquie), est constitué d'un représentant assistant, d'un associé administratif et financier, et d'un secrétaire. Des fonds du programme seront alloués pour financer un poste d'assistant en logistique dans le cadre de la typologie de bureau de pays approuvée. Pour faciliter la mise en œuvre des projets et du programme dans son ensemble, du personnel local pourra être recruté. L'équipe d'appui aux pays du FNUAP, basée à Bratislava (Slovaquie), fournira un appui technique.

Géorgie : résultats à obtenir et ressources allouées

Priorité nationale (2006-2010) : protéger les personnes vulnérables et lutter contre la pauvreté en offrant des services appropriés pour la santé de base et l'éducation, ainsi que des services de proximité pour les enfants et les familles

Résultat visé par le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : d'ici à 2010, accès accru et égal à des services sanitaires essentiels de qualité et à des services sociaux de proximité pour les enfants et les familles

<i>Volet du programme de pays</i>	<i>Résultats, indicateurs, données de base et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, données de base et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par volet du programme (dollars É.-U.)</i>
Santé procréative	<p>Résultat : Veiller à ce que les lois, mesures et normes nationales s'appliquant à la médecine procréative ainsi qu'à la médecine maternelle et infantile soient conformes aux recommandations internationales</p> <p>Indicateur : Établissement et révision semestriels des mesures, normes et protocoles nationaux applicables aux services de santé procréative</p> <p>Données de base : statistiques du Ministère de la santé</p> <p>Résultat : Accès accru de la population à un ensemble complet de services et d'informations dans le domaine de la santé procréative</p>	<p>Produit 1 : Adoption de lois, des mesures et des normes conformes aux normes, conventions et pratiques optimales au niveau international, ou actualisation de celles qui existent</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre d'une nouvelle politique en matière de santé procréative Existence d'un mécanisme de suivi du plan d'action en faveur de la santé procréative Part du budget de la santé allouée à la santé procréative <p>Données de base : statistiques du Ministère de la santé et budget national</p> <p>Produit 2 : Amélioration de la qualité des services de santé procréative</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de responsables des services de santé ayant reçu une formation Augmentation de 20 % du taux de satisfaction à l'égard des services de planification familiale Existence d'un plan à long terme d'approvisionnement en produits de santé procréative 	<ul style="list-style-type: none"> Ministères de la santé, de l'éducation et des finances Experts et associations professionnelles locaux Commission parlementaire des affaires sociales et sanitaires Comité national pour la CIPD Autorités religieuses Organismes des Nations Unies USAID Union européenne Secteur privé 	Montant total des ressources : 2,3 millions (1,5 million provenant des ressources ordinaires et 0,8 million provenant d'autres ressources)

<p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de mortalité maternelle • Accouchements assistés par un personnel qualifié • D'ici à 2010, augmentation de 10 % du taux d'utilisation des méthodes contraceptives modernes • D'ici à 2010, diminution de 20 % du nombre d'avortements <p><i>Données de base :</i> système de suivi logistique et de gestion</p>	<ul style="list-style-type: none"> • État opérationnel du système national de suivi logistique et de gestion <p><i>Données de base :</i> statistiques du Ministère de la santé et enquête sur la santé procréative</p> <p><i>Produit 3 :</i> Amélioration de l'accès de la population, en particulier des jeunes, à un ensemble complet de services de santé procréative, à l'écoute des patients et disponibles à différents niveaux du système de santé</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'établissements pour jeunes proposant les services pertinents • Besoins non satisfaits sur le plan de la contraception moderne • Augmentation de 15 % du taux d'utilisation de préservatifs <p><i>Données de base :</i> enquête sur la santé procréative et données du Ministère de la santé</p> <p><i>Produit 4 :</i> Meilleure diffusion des informations sur la santé procréative et l'hygiène sexuelle auprès de la population en particulier des jeunes</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de 15 % du nombre de femmes bien informées des méthodes modernes de planification familiale • Nombre de journalistes ayant reçu une formation • Nombre d'éducateurs-pairs ayant reçu une formation • Nombre de membres des forces armées ayant reçu une formation <p><i>Données de base :</i> enquête sur la santé procréative et rapport sur les formations</p>
---	--

Résultat visé par le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : rendre les structures administratives centrales et locales plus efficaces et responsables afin de favoriser un processus de décision participatif

Population et développement	<p><i>Résultat :</i> Développer les systèmes et les outils servant à concevoir des plans et des politiques d'ensemble</p>	<p><i>Produit 1 :</i> Renforcement des moyens de collecte et d'analyse de données, à l'aide des outils d'information et de communication modernes, et systématisation des tâches de collecte et d'analyse</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Parlement géorgien • Département de statistique du Ministère de l'économie 	<p>Montant total des ressources : 0,7 million (0,3 million provenant des ressources ordinaires)</p>
-----------------------------	---	---	---	---

Population et développement	<p><i>Résultat :</i> Développer les systèmes et les outils servant à concevoir des plans et des politiques d'ensemble</p> <p><i>Indicateur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Constitution d'une base de données commune pour le suivi et la planification à long terme, exploitant les ressources de la base DevInfo <p><i>Données de base :</i> données du Département de statistique du Ministère de l'économie</p>	<p><i>Produit 1 :</i> Renforcement des moyens de collecte et d'analyse de données, à l'aide des outils d'information et de communication modernes, et systématisation des tâches de collecte et d'analyse</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan d'action pour le développement de systèmes statistiques • Existence d'un ensemble complet d'indicateurs sur la population et le développement • Nombre de formateurs principaux ayant reçu une formation et dispensant des formations selon les normes internationales <p><i>Données de base :</i> données du Département de statistique du Ministère de l'économie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Parlement géorgien • Département de statistique du Ministère de l'économie • Ministère du travail, de la santé et des affaires sociales • Académie des sciences • Organismes des Nations Unies • Union européenne <p><i>Données de base :</i> données du Département de statistique du Ministère de l'économie</p>	<p>Montant total des ressources : 0,7 million (0,3 million provenant des ressources ordinaires et 0,4 million provenant d'autres ressources)</p>
<p>Résultat visé par le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : rendre les structures administratives centrales et locales plus efficaces et responsables afin de favoriser un processus de décision participatif</p>				
Égalité entre hommes et femmes	<p><i>Résultats :</i> Favoriser la participation aux processus de décision des différentes catégories sociales, en particulier les jeunes, les minorités, les femmes et les personnes âgées</p> <p><i>Indicateur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'associations locales, d'organisations non gouvernementales et d'organisations de jeunes apportant leur contribution 	<p><i>Produit 1 :</i> Appui à la participation de la société civile, en particulier des médias, des associations locales et des organisations non gouvernementales, aux activités de surveillance, notamment dans le domaine des droits de l'homme</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan d'action national en faveur de l'égalité des sexes • Nombre d'institutions nationales offrant un point de contact pour l'égalité des sexes • Nombre d'initiatives communes entre des ONG et le Gouvernement pour la mise en œuvre de projets de défense des droits de l'homme et des droits des femmes • Nombre de représentants des médias formés aux questions relatives aux droits de l'homme <p><i>Données de base :</i> rapports annuels du Gouvernement et des ONG</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Équipe de pays des Nations Unies • Organisations de la société civile • Médias • Parlement 	<p>Montant total des ressources : 1 million (0,4 million sur les ressources ordinaires et 0,6 million sur d'autres ressources)</p> <p>Total pour la coordination du programme et l'assistance : 0,3 million provenant des ressources ordinaires</p>

